

Communication N° 18 - 2013 au Conseil communal

Séance du 20 novembre 2013

Etat des réflexions sur la mise en place d'un dispositif de réutilisation des objets encombrants réutilisables

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans le cadre de la motion « objet/déchets encombrants » du 10 octobre 2012, la Municipalité vous fait part de l'état d'avancement de l'étude et de ses réflexions.

Pour mémoire, cette motion, déposée à la suite de l'annonce de la suppression de la collecte porte-à-porte des déchets encombrants, relevait que cette prestation présentait des avantages malgré les désagréments qu'elle engendrait (désordre sur le domaine public, coûts importants, incompatibilité avec la taxe au sac, etc.). Les bénéfices avancés étaient les suivants : possibilité de réutilisation des objets en bon état et accessibilité de cette collecte pour les personnes sans véhicule ou à mobilité réduite. Lors de la séance du 21 novembre 2012, l'instigateur de la motion s'est dit satisfait par le système de collecte payante à domicile, en ce qui concerne les aspects d'accessibilité. Des solutions permettant la réutilisation des objets en bon état devaient toutefois encore être étudiées.

Dans ce cadre, des études complémentaires ont été menées pour analyser les solutions envisageables dans le contexte de la Ville de Pully. Si les observations actuelles montrent que le potentiel de valorisation des objets encombrants est très restreint, la Municipalité souhaite tout de même tester la mise en place de différents dispositifs. Aussi, lors du 1^{er} semestre 2014, une phase test est prévue durant laquelle les mesures suivantes seront évaluées :

- collecte des objets en bon état à la déchèterie de la Perraudettaz ;
- organisation d'un vide-greniers communal en parallèle à la journée de collecte des déchets spéciaux le 3 mai 2014 ;
- mise en place de « boîtes d'échange entre voisins ».

Les habitants souhaitant que des objets en bon état trouvent une seconde vie pourront les remettre au personnel présent à la déchèterie de la Perraudettaz. Les employés se chargeront de juger de l'état des objets déposés, de les sélectionner et de les ranger dans un conteneur fermé. Ces objets ne pourront pas être repris directement sur place pour éviter d'engorger la déchèterie. Ils seront redistribués dans le cadre d'un vide-greniers qui sera organisé le 3 mai 2014, parallèlement à la journée de collecte des déchets spéciaux. Ce vide-greniers permettra également de constater si la population est intéressée par une manifestation supplémentaire de ce type. De plus, des « boîtes d'échange entre voisins » seront installées à divers endroits de la Commune. Il s'agit de boîtes à journaux transformées qui permettront la dépose de petits objets en bon état dont l'utilisateur n'aura plus l'usage. Chaque personne pourra ensuite y déposer ou prendre des objets à sa guise.

Sur la base d'une période d'observation qui durera jusqu'en mai 2014, la Municipalité disposera de tous les éléments - notamment en termes de coûts et d'efficacité des mesures - qui lui permettront de déterminer le système optimal à mettre en place et de répondre à la motion précitée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 20 novembre 2013